



*VILLE DE SAINT-RAYMOND*  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement 746-21**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue à huis clos le 20 mai 2021, le règlement suivant :

↳ **Règlement 746-21** *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Octave, le boulevard Cloutier et l'avenue des Sources*

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 août 2021 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 31 août 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA